

Délibération : 10.33

Membres présents et représentés : 26 sur 32 membres à voix délibérative

Vote  
 Contre : -  
 Abstention : -  
 Blanc (à bulletin secret) : -  
 Pour : 26

**Objet : primes de responsabilités pédagogiques au titre de l'année universitaire 2010-2011.**

PRP : décret n° 99-855 du 4 octobre 1999 relatif à la prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements de l'enseignement supérieur relevant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur,

1/ Le Conseil d'Administration approuve la liste des responsabilités pédagogiques et les taux maximum suivants :

RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES	TAUX MAXIMUM	Equivalent nombre d'heures TD *
Coordination pédagogique des formations autres que le diplôme d'ingénieur – Mastère CIM	2 930 €	72 h. TD
Chargé de mission « développement durable »	1 953 €	48 h. TD
Organisation des stages	1 953 €	48 h. TD
Coordination des PFE	2 442 €	60 h. TD
Direction adjointe de la recherche	1465 €	36 h. TD
Mise en place et suivi du e-learning	1465 €	36 h. TD
Coordination pédagogique des formations autres que le diplôme d'ingénieur - Mise en place et suivi d'une nouvelle formation Diplôme international niveau Master en « design »	1465 €	36 h. TD
Coordination pédagogique des formations autres que le diplôme d'ingénieur – Mise en place et suivi d'une nouvelle formation MASTER IMS & MASTER GIS	976 €	24 h. TD
Encadrement des Projets de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année (S6 et S7) SNI	976 €	24 h. TD
Coordination pédagogique des formations autres que le diplôme d'ingénieur – LICENCE PRO	814 €	20 h. TD
Tutorat avec l'étranger	814 €	20 h. TD
Encadrement des N + i	814 €	20 h. TD
Responsabilité d'une option	814 €	20 h. TD
Responsable d'atelier ou de laboratoire	814 €	20 h. TD
Responsable de la FTLV (en formation continue)	488 €	12 h. TD
Chargé de mission « égalité des chances »	488 €	12 h. TD
Suivi et Coordination des promotions « formations classiques »	488 €	12 h. TD

\* au taux de l'heure TD au 1<sup>er</sup> octobre 2009: 40,70 €.

2 / Afin de faciliter les attributions individuelles en fin d'année universitaire par le CE et le CA, le Conseil d'Administration maintient la réactualisation et signature des fiches missions correspondant aux responsabilités pédagogiques en début d'année universitaire par les bénéficiaires potentiels qui s'engagent par ailleurs à remettre en fin d'année universitaire un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées.

3/ Les fiches missions actualisées des PRP seront consultables sur la page RH du portail de l'Ecole.

Le Président du Conseil d'Administration



Eugène DELEPLANQUE